



## Rapport du Président Travail du Comité 2015-2016

Ce rapport résume les missions du Comité de l'année passée.

Le Comité de la Fédération se compose des personnes suivantes :

M. Manuel Wegmann, Président  
Mme Isabelle Landau, Vice-présidente et Relations Publiques  
M. Stéphane Aeschlimann, Formation professionnelle Suisse romande  
M. Pascal Frei, Formation professionnelle Suisse alémanique  
M. Jean-Martin Fierz, Administrations et Finances

Le Secrétariat et la Comptabilité étaient soutenus par le Centre Patronal à Berne.

La Commission de la formation professionnelle se compose des personnes suivantes :

M. Gérard Cuendet, Mme Gabi Müller, Mme Isabelle Landau, M. Ulrich Lachmuth et M. Daniel Fassbind.

### 1. Généralités

Lors de sa séance constitutive de mai 2015, le Comité a décidé de traiter en priorité le thème de la formation professionnelle. Cette responsabilité a donc été répartie sur deux personnes. Une collaboration rapprochée sera bien sûr mise en place avec la Commission de formation. La formation doit, d'une part, tenir compte d'aspects encore plus pratiques et l'organisation des sessions doit, d'autre part, être entièrement restructurée. En faisant appel à de nouveaux intervenants, notre objectif est de préparer le terrain pour le changement de génération qui devrait intervenir dans les cinq prochaines années.

Un contrat de coopération à durée illimitée a pu être mis en place avec l'entreprise formaco pmc ag (pour la formation 2014/2015, un contrat d'une durée d'un an avait été signé). Cette base solide devrait permettre de continuer à développer et renforcer la formation.

Le monde de la désinfection est en proie à de profonds bouleversements. La norme européenne en matière de gestion des nuisibles a été finalisée et est entrée en vigueur au printemps 2015. Avec DQS et BVQI, des services de certification ont été mis en place.

En Allemagne, les mesures de réduction des risques limitant massivement l'utilisation d'appâts sont entrées définitivement en vigueur en 2015. D'après les informations que nous avons obtenues auprès des administrations suisses, aucune mesure équivalente n'est prévue dans un avenir proche.

Nous sommes ravis que Max Ziegler de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) ait aussi pu trouver le temps, l'an dernier, de prendre part à une séance de la Commission de la formation professionnelle. Cela favorise les échanges directs.

Les 3 ordonnances de l'OFSP «Permis pour l'emploi des pesticides en général», «Permis temporaire pour l'emploi des fumigants» et «permis pour l'emploi des désinfectants pour l'eau des piscines publiques» ont été actualisées dans le cadre d'une révision au 1er juillet 2015. Les adaptations concernent, à une exception près, les aspects formels comme les retraits d'articles dus à des transitions arrivées à échéance.

Dans le cadre du Permis pour l'emploi des pesticides en général (OPer-P), une adaptation matérielle a été entreprise. Il s'agit de la précision d'une «consigne» par le titulaire de l'autorisation.

*Art. 1 al 3.3 : Les personnes qui ne sont pas titulaires d'un permis pour l'emploi des pesticides en général ne peuvent employer des pesticides selon les al. 1 et 2 que si elles ont été ou seront instruites sur place par le titulaire d'un tel permis.*



Le Comité approuve cette modification. La difficulté réside dans la procédure à observer avec les nouveaux collaborateurs jusqu'à la formation suivante. Il ne serait pas réaliste d'envisager un accompagnement permanent du nouveau collaborateur pendant toute la phase d'introduction. Les fonctionnaires cantonaux chargés de l'exécution nous proposent d'agir comme suit dans ce genre de cas :

- Organiser en interne une présentation/introduction théorique et pratique (sur place) avec de la documentation (doit pouvoir être fournie sur demande).
- Déclarer les collaborateurs concernés en indiquant leur nom et la date de formation prévue à l'inspecteur cantonal responsable des produits chimiques (au canton dans lequel la personne interviendra dans la majorité des cas).
- Participation éventuelle à la formation sur les guêpes pour acquérir des connaissances de base sur la législation existante en matière de produits chimiques.

## 2. Relations publiques

Près d'une douzaine de questions ont été posées par des clients à la recherche d'informations, conseils ou demande de détermination d'insectes. Dans de nombreux cas, il a été possible de renvoyer vers la liste des membres publiée sur notre site Internet. Deux questions ont également été posées sur la situation juridique en Suisse en matière de lutte contre les parasites. Les médias ont également posé différentes questions afin d'obtenir de plus amples informations. Un article a notamment été publié sur un cas de protection du bois dans *Beobachter*, tout comme plusieurs rapports journalistiques sur le thème de la lutte contre les punaises de lit en décembre 2015. Une école professionnelle à Berne cherche actuellement de l'aide pour la formation des concierges.

Site Internet [www.fsd-vss.ch](http://www.fsd-vss.ch). Le site Internet a été optimisé à deux niveaux : pour l'accès à la partie réservée aux membres protégée par mot de passe, la demande de saisie d'un nouveau mot de passe a été améliorée. Désormais, il est possible de demander un nouveau mot de passe dans les deux versions (française et allemande) du site. Une liste claire des événements externes (séminaires, formations continues, etc.) a été mise en place et devrait permettre, en 2016, de maintenir en permanence une vision d'ensemble des rendez-vous à ne pas manquer.

Informations générales : au cours de l'année, il y a eu 17 publications pour la Suisse alémanique, 8 publications pour la Suisse romande et 1 publication pour le Tessin. Ces publications comprennent des analyses scientifiques très intéressantes, des rapports sur l'évolution de la situation juridique et les ordonnances correspondantes ainsi que des informations importantes sur les séminaires, etc. Trois numéros ont été publiés en allemand et un en français. Nous demandons à tous les membres de mettre à disposition des autres membres les dernières nouvelles ou rapports intéressants : pour ce faire, il vous suffit d'envoyer un e-mail à [info@fsd-vss.ch](mailto:info@fsd-vss.ch) ou [isabelle.landau@zuerich.ch](mailto:isabelle.landau@zuerich.ch) depuis ces liens...

## 3. Administrations

Tous les services cantonaux pour les produits chimiques ont été informés de la nouvelle mission du Comité, tout comme les autorités responsables. La Fédération a été prévenue à plusieurs reprises par des membres que des entreprises sans autorisation utilisaient des pesticides. Les remarques ont été transmises et les entreprises concernées informées. Dans certains cas, les services cantonaux spécifiques responsables des produits chimiques ont également été prévenus. Par ailleurs, un avis a été rédigé par l'Office fédéral de l'environnement sur la stratégie à mettre en place pour les espèces invasives. Cette dernière souligne la nécessité et l'implication des systèmes répulsifs.

## 4. Commission de la formation / formation professionnelle

Les membres des services de formation ont participé à plusieurs sessions de la Commission de la formation. En Suisse romande, Stéphane Aeschlimann s'est engagé dans un cours de formation. Il a également pris part à l'élaboration d'une norme européenne sur les chiens détecteurs de punaises de lit.



Fédération Suisse des Désinfestateurs  
Verband Schweizerischer Schädlingbekämpfer  
Federazione Svizzera dei Disinfestatori

Pascal Frei a pu mettre en place les premières phases de sa vision du regroupement de la formation à l'emploi des pesticides en général (OPer-P) et à l'emploi de produits pour la conservation du bois (OPer-B). Ainsi, des échanges ont été organisés avec M. Kolb, responsable des autorisations en matière de protection du bois et de l'association Lignum. Les premières consultations se sont bien passées, M. Kolb ne s'est pas montré hostile à une collaboration avec la FSD. Le projet est suivi dans le cadre de la révision de l'enseignement.

Formations professionnelles organisées et missions de la Commission de la formation professionnelle : Le 27 novembre 2015, une formation professionnelle a été menée à Paudex (près de Lausanne). La formation professionnelle correspondante en langue allemande a eu lieu le 22 octobre 2015 au sein du foyer Limmat à Zürich. Les deux manifestations ont connu un franc succès. Les intervenants de qualité et les thèmes d'actualité ont permis aux participants de profiter de journées passionnantes. Chaque année, au printemps, la Commission organise le programme de la matinée de formation professionnelle, qui a lieu avant l'assemblée générale. Des intervenants très prometteurs sont aussi invités, à cette occasion, à effectuer des présentations sur des thèmes tout aussi intéressants.

Dans le cadre des sessions de formation professionnelle (permis OPer-P), les 14 cours en allemand (16 participants) et les 8 cours en français (13 participants) ont débuté en novembre 2015. Ils dureront jusqu'à la fin du mois d'avril 2016.

## 5. Finances

La Comptabilité a de nouveau été assurée par le Centre Patronal. Le service de révision n'a été confronté à aucun élément pouvant montrer que le bilan n'est pas conforme aux lois ou aux statuts. Nous avons clôturé l'exercice avec un excédent de 18 042.10 CHF.

## 6. Membres

Deux personnes ont quitté la Fédération en 2015 : les frères Lehmann et A. Zbinden à la suite d'une cession. La Fédération Suisse des Désinfestateurs compte ainsi actuellement 48 membres.

Malheureusement, le litige avec l'entreprise Insektol n'a pas encore pu être réglé car après le gain de cause obtenu par la FSD dans les deux premières instances, Insektol a déposé un recours auprès du Tribunal Fédéral.

## 7. Divers

Je souhaite ici remercier mes collègues du Comité pour leur excellent travail et leur engagement tout au long de ma première année de présidence. Merci également aux membres de la Commission de la formation professionnelle pour leur dévouement et enfin à tous ceux qui ont contribué au développement de la Fédération.

Manuel Wegmann  
Président FSD-VSS